

Système de charge pour véhicules électriques

- dans l'habitation principale : 1^{er} système 7ZQ 2nd système 7ZR
- dans la résidence secondaire : 1^{er} système 7ZS 2nd système 7ZT

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES DANS LEUR HABITATION PRINCIPALE: DÉPENSES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAYÉES EN 2021 POUR LESQUELLES UN DEVIS A ÉTÉ ACCEPTÉ ET UN ACOMPTE VERSÉ EN 2019 OU EN 2020

Le crédit d'impôt est réservé aux foyers disposant de revenus intermédiaires sauf exceptions (voir page 3)

	TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE LOGEMENT INDIVIDUEL (EN IMMEUBLE COLLECTIF OU MAISON INDIVIDUELLE)	TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES PARTIES COMMUNES (EN IMMEUBLE COLLECTIF)
Isolation thermique		
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...) venant en remplacement de simples vitrages :		
- nombre de fenêtres ou portes-fenêtres	7AK <input type="text"/>	
- total des dépenses	7AL <input type="text"/>	
Matériaux d'isolation thermique des murs par l'intérieur, des toitures et plafonds de combles :		
- nombre de m ²	7AM <input type="text"/>	7CC <input type="text"/>
- quote-part correspondant au logement <i>en pourcentage</i> *		7CG <input type="text"/> %
- montant de la dépense à votre charge	7AN <input type="text"/>	7CK <input type="text"/>
Matériaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et des toitures-terrasses :		
- nombre de m ²	7AO <input type="text"/>	7CN <input type="text"/>
- quote-part correspondant au logement <i>en pourcentage</i> *		7CU <input type="text"/> %
- montant de la dépense à votre charge	7AQ <input type="text"/>	7DA <input type="text"/>
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique		
Chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses	7BR <input type="text"/>	7DD <input type="text"/>
Chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses	7BV <input type="text"/>	7DF <input type="text"/>
Systèmes solaires combinés	7BX <input type="text"/>	
Chauffe-eaux solaires individuels	7BY <input type="text"/>	
Poêles à granulés et cuisinières à granulés	7EH <input type="text"/>	
Poêles à bûches et cuisinières à bûches	7EM <input type="text"/>	
Foyers fermés et inserts à bûches ou granulés	7AW <input type="text"/>	
Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	7EQ <input type="text"/>	
Équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique		7DH <input type="text"/>
Pompes à chaleur autres que air/air		
Pompes à chaleur géothermiques	7ER <input type="text"/>	7DK <input type="text"/>
Pompes à chaleur air/eau	7EU <input type="text"/>	7DM <input type="text"/>
Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	7EV <input type="text"/>	7DN <input type="text"/>
Autres dépenses		
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid et droits ou frais y afférents	7EW <input type="text"/>	7DU <input type="text"/>
Système de charge pour véhicules électriques	7EX <input type="text"/>	7DV <input type="text"/>
Audit énergétique	7FC <input type="text"/>	7GP <input type="text"/>
Dépose de cuve à fioul	7FD <input type="text"/>	7GT <input type="text"/>
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux	7FE <input type="text"/>	7GV <input type="text"/>
Équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires dans les départements d'outre-mer:		
- nombre de m ²	7FA <input type="text"/>	7DX <input type="text"/>
- quote-part correspondant au logement <i>en pourcentage</i> *		7GI <input type="text"/> %
- montant de la dépense à votre charge	7FB <input type="text"/>	7GK <input type="text"/>
Bouquet de travaux pour une maison individuelle :		
- nombre de m ² de surface habitable	7FZ <input type="text"/>	
- montant de la dépense	7GH <input type="text"/>	

* (nombre de tantièmes correspondant au logement / nombre total de tantièmes de la copropriété) × 100

Pourcentage arrondi à l'unité la plus proche



Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est attribué aux propriétaires qui réalisent des travaux dans leur habitation principale achevée depuis plus de deux ans. Les dépenses peuvent être réalisées dans un logement individuel (logement situé dans un immeuble collectif ou maison individuelle). Elles peuvent également concerner les parties communes d'un immeuble collectif. Le montant à déclarer est le montant des dépenses que vous avez effectivement payé.

Condition de ressources

Le crédit d'impôt est réservé aux foyers qui disposent de revenus intermédiaires. Par exception, les dépenses d'isolation des parois opaques ouvrent droit au crédit d'impôt pour les foyers ayant des revenus supérieurs aux revenus intermédiaires et les dépenses d'acquisition de systèmes de charge pour véhicules électriques ouvrent droit au crédit d'impôt sans condition de revenus.

Les revenus intermédiaires sont compris entre un seuil et un plafond indiqués ci-après. Le revenu retenu est le revenu fiscal de référence de l'année 2019 ou si cela est plus favorable, celui de l'année 2020.

Le nombre de personnes composant le foyer et le nombre de parts de quotient familial sont ceux retenus pour l'imposition des revenus de l'année 2021.

Seuil de revenus

Nombre de personnes composant le foyer	Île de France*	Autres régions
1	25 068€	19 074€
2	36 792€	27 896€
3	44 188€	33 547€
4	51 597€	39 192€
5	59 026€	44 860€
Par personne en plus	+ 7 422€	+ 5 651€

* Départements 75, 91, 92, 93, 94, 95, 77, 78

Plafond de revenus

Nombre de parts de quotient familial	Toutes régions
1	27 706€
1,5	35 915€
2	44 124€
2,5	50 281€
3	56 438€
3,5	62 595€
4	68 752€
Par demi-part en plus	+ 6 157€

Dépenses éligibles

Les matériaux et équipements éligibles doivent respecter des critères de performance énergétique. La plupart des dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt à condition que l'entreprise qui effectue les travaux soit titulaire de la qualification RGE pour la catégorie de travaux qu'elle réalise.

Calcul du crédit d'impôt

Le CITE est attribué sous la forme d'un montant forfaitaire par type de dépenses. Le coût des équipements et matériaux et de la pose est retenu. Par catégorie de dépense, le montant du crédit d'impôt ne peut excéder 75 % de la dépense.

Au lieu du crédit d'impôt par catégorie de dépenses, les propriétaires de maisons individuelles peuvent bénéficier du CITE au titre des dépenses de rénovation globale permettant de limiter à 150 kWh/m² la consommation énergétique de leur logement supérieure à 331 kWh/m² avant travaux.

Le CITE est attribué dans la limite d'un plafond pluriannuel de crédit d'impôt (qui s'applique sur les années 2016 à 2020) :

- 2 400 € pour une personne seule ;
- 4 800 € pour un couple soumis à une imposition commune ;
- majoration de 120 € par personne à charge (divisée par deux pour un enfant en garde alternée).

Montant du crédit d'impôt

NATURE DE LA DÉPENSE	LOGEMENT INDIVIDUEL (EN IMMEUBLE COLLECTIF OU MAISON INDIVIDUELLE) : CRÉDIT D'IMPÔT		PARTIES COMMUNES (EN IMMEUBLE COLLECTIF) : CRÉDIT D'IMPÔT	
	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs	Revenus intermédiaires	Revenus supérieurs
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées venant en remplacement de simple vitrage	40€/équip [†]			
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques : - isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables - isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur et des toitures-terrasses	15€/m ² 50€/m ²	10€/m ² 25€/m ²	(15€ × q)/m ² (50€ × q)/m ²	(10€ × q)/m ² (25€ × q)/m ²
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique : - chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses - chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses - systèmes solaires combinés - chauffe-eaux solaires individuels - poêles à granulés et cuisinières à granulés - poêles à bûches et cuisinières à bûches - foyers fermés et inserts à bûches ou à granulés - équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide - équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule fonctionnant à l'énergie solaire thermique	4 000€ 3 000€ 3 000€ 2 000€ 1 500€ 1 000€ 600€ 1 000€		1 000€/log [†] 1 000€/log [†] 350€/log [†]	
Pompes à chaleur, autres que air/air : - pompes à chaleur géothermiques - pompes à chaleur air/eau - pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	4 000€ 2 000€ 400€		1 000€/log [†] 1 000€/log [†] 150€/log [†]	
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid et droits et frais de raccordement	400€		150€/log [†]	
Système de charge pour véhicule électrique	300€	300€	300€	300€
Audit énergétique	300€		150€/log [†]	
Dépose de cuve à fioul	400€		150€/log [†]	
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux	2 000€		1 000€/log [†]	
Équipements de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires dans les DOM	15€/m ²		(15€ × q)/m ²	
Bouquet de travaux pour une maison individuelle (par m ² de surface habitable)	150€/m ²			

q représente la quote-part correspondant au logement



7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS LOCATIFS PINEL

RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Investissements réalisés et achevés en 2021 ou réalisés antérieurement si achevés en 2021

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2018

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QR 9 ans 7QS
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QT 9 ans 7QU

Investissements réalisés en 2019

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QW 9 ans 7QX
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QY 9 ans 7QQ

Investissements réalisés en 2020

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QA 9 ans 7QB
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QC 9 ans 7QD

Investissements réalisés en 2021

– en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7QI 9 ans 7QJ
– outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7QK 9 ans 7QL

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019

lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QH COCHEZ

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

– en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7BI
– outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7DI

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

– en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7CZ
– outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7EZ

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

– en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7QZ
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RZ
– outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7SZ
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7TZ

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

– en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RA
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RB
– outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RC
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RD

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

– en métropole :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RE
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RF
– outre-mer :
• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RG
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RH



Investissements réalisés et achevés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

– en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JM
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7KM

– outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7LM
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7MM

Investissements réalisés et achevés en 2020 ou réalisés antérieurement si achevés en 2020

– en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JN
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JO

– outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JP
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JQ

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019

lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QH COCHEZ**COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION****Engagement de location prorogé en 2021***À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.***Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014**

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7RR
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7RS

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7RX
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7RY

Reports concernant la première prorogation de l'année 2020*À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.***Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014**

- en métropole, après engagement de location initial de 6 ans 7SX
- outre-mer, après engagement de location initial de 6 ans 7SY

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DENORMANDIE ANCIEN**Investissements pour lesquels l'achèvement des travaux (ou l'acquisition, pour un logement acquis après transformation ou amélioration) est intervenu en 2021***À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.*

Investissements réalisés en 2019

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NA 9 ans 7NB
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NC 9 ans 7ND

Investissements réalisés en 2020

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NE 9 ans 7NF
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NG 9 ans 7NH

Investissements réalisés en 2021

- en métropole avec engagement de location de : 6 ans 7NI 9 ans 7NJ
- outre-mer avec engagement de location de : 6 ans 7NK 9 ans 7NL

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Denormandie

lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QF COCHEZ**Reports concernant les investissements des années antérieures***À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.*

Investissements achevés en 2019

- en métropole :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JA
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JB
- outre-mer :
 - avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JC
 - avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JD



Investissements achevés en 2020

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JR
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JS

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JT
- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JU

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Denormandie lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QF COCHEZ

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DUFLOT

Reports concernant les investissements des années antérieures en métropole et outre-mer

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en :

2013 7FI 2014 7FK 2015 7FR 2016 7FV 2017 7FW 2018 7FX

INVESTISSEMENTS LOCATIFS SCHELLER

RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

Reports concernant les investissements des années antérieures

Investissements achevés en 2017 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7RT
- Investissements réalisés en 2011 7RU

Investissements achevés en 2017 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : reportez 1/5 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 7RV
- Investissements réalisés en 2011 7RW

Investissements achevés en 2014, 2015 et 2016 : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

- | | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|------|------|------|
| - Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YM <input type="text"/> ... 7YT <input type="text"/> .. 7WT <input type="text"/> | | | |
| - Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YN <input type="text"/> ... 7YU <input type="text"/> .. 7WU <input type="text"/> | | | |
| - Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YO <input type="text"/> ... 7YV <input type="text"/> .. 7WV <input type="text"/> | | | |
| - Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM 7YP <input type="text"/> .. 7YW <input type="text"/> .. 7WW <input type="text"/> | | | |

Investissements achevés en 2013 : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YB
- Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YD
- Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon 7YF
- Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole et dans les DOM-COM 7YH

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant. Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

- Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015 ; réalisés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016 report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2015 7LK 2016 7LQ 2017 7LA 2018 7MS 2019 7MO 2020 7MA
- Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016 report du solde de réduction d'impôt de l'année :
2015 7LL 2016 7LR 2017 7LB 2018 7MT 2019 7MP 2020 7MB



- Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016
report du solde de réduction d'impôt de l'année:
2015 7LO 2016 7LU 2017 7LC 2018 7MU 2019 7MQ 2020 7MC
- Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2017; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 et achevés de 2013 à 2017
report du solde de réduction d'impôt de l'année:
2015 7LP 2016 7LV 2017 7LY 2018 7MV 2019 7MR 2020 7MD

COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT: PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2021

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

Investissements achevés en 2011

- Investissements réalisés 2011:
Engagement de réalisation de l'investissement: en 2011 7ZC en 2010 7ZD
- Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:
investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7ZE ... du 1.4 au 31.12.2011 7ZF
- Investissements réalisés en 2010 7ZG
- Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 7ZH
- Investissements réalisés en 2009 7ZN

Investissements achevés en 2012

- Investissements réalisés 2012:
Engagement de réalisation de l'investissement: en 2012 7SD en 2011 7SE
- Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:
investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012 7SF ... du 1.4 au 31.12.2012 7SG
- Investissements réalisés en 2011
Engagement de réalisation de l'investissement: en 2011 7SH en 2010 7SI
- Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:
investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7SJ ... du 1.4 au 31.12.2011 7SK
- Investissements réalisés en 2010 7SL
- Investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 7SQ
- Investissements réalisés en 2009 7SR

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements achevés en 2015

- Investissements réalisés en 2011:
Engagement de réalisation de l'investissement: en 2011 7IR en 2010 7IS
- Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:
investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7IT ... du 1.4 au 31.12.2011 7IU
- Investissements réalisés en 2012:
Engagement de réalisation de l'investissement: en 2012 7IV en 2011 7IW
- Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:
investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012 7IX ... du 1.4 au 31.12.2012 7IY
- Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 7IZ

Investissements achevés en 2016

- Investissements réalisés en 2011:
Engagement de réalisation de l'investissement: en 2011 7IA en 2010 7IB
- Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010:
investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2011 7IC ... du 1.4 au 31.12.2011 7IE
- Investissements réalisés en 2012:
Engagement de réalisation de l'investissement: en 2012 7IF en 2011 7IG
- Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011:
investissement réalisé: du 1.1 au 31.3.2012 7IH ... du 1.4 au 31.12.2012 7IO
- Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 7IP



Reports concernant la première prorogation des années 2019 et 2020

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Prorogation en 2019

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

– Investissements réalisés et achevés en 2009.....	7NO	<input type="text"/>
– Investissements achevés en 2010		
• investissements réalisés 2010.....	7NP	<input type="text"/>
• investissements réalisés 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009.....	7NQ	<input type="text"/>

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

– Investissements achevés en 2013		
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010.....	7NR	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011.....	7NS	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012.....	7NT	<input type="text"/>
– Investissements achevés en 2014		
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010.....	7NU	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011.....	7NV	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012.....	7NW	<input type="text"/>

Prorogation en 2020

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

– Investissements achevés en 2010		
• investissements réalisés en 2010.....	7XA	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009.....	7XB	<input type="text"/>
– Investissements achevés en 2011		
• investissements réalisés en 2011.....	7YS	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et investissements réalisés en 2010.....	7XC	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009.....	7XL	<input type="text"/>

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

– Investissements achevés en 2014		
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010.....	7XM	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011.....	7XN	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012.....	7YA	<input type="text"/>
– Investissements achevés en 2015		
• investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010.....	7YC	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011.....	7YG	<input type="text"/>
• investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012.....	7YR	<input type="text"/>

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

– Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2009, 2010 ou 2011 ; réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et achevés en 2010 ou 2011 report du solde de réduction d'impôt de l'année:									
	2018	7YI	<input type="text"/>	2019	7ZI	<input type="text"/>	2020	7UU	<input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2015 ; réalisés en 2010 et achevés en 2010 ou 2011 report du solde de réduction d'impôt de l'année:									
	2016	7ZP	<input type="text"/>	2017	7XP	<input type="text"/>	2018	7YJ	<input type="text"/>
	2020	7UV	<input type="text"/>				2019	7ZJ	<input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2015 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2015 report du solde de réduction d'impôt de l'année:									
	2016	7ZO	<input type="text"/>	2017	7XO	<input type="text"/>	2018	7YK	<input type="text"/>
	2020	7UW	<input type="text"/>				2019	7ZK	<input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2015 ; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 et achevés en 2013, 2014 ou 2015 report du solde de réduction d'impôt de l'année:									
	2017	7XQ	<input type="text"/>	2018	7YL	<input type="text"/>	2019	7ZL	<input type="text"/>
							2020	7UX	<input type="text"/>



COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

Engagement de location prorogé en 2021 après une première prorogation en 2018

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt au titre de la deuxième prorogation. Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements en métropole et dans les DOM-COM

Investissements réalisés et achevés en 2009 7IQ

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements achevés en 2012

– Investissements réalisés en 2011 :

• engagement de réalisation de l'investissement : en 2011 7JE en 2010 7JF

• logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2011 7JG du 1.4 au 31.12.2011 7JH

– Investissements réalisés en 2012 :

• engagement de réalisation de l'investissement : en 2012 7JI en 2011 7JJ

• logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :
investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2012 7JK du 1.4 au 31.12.2012 7JL

Investissements achevés en 2013

– Investissements réalisés en 2011 :

• engagement de réalisation de l'investissement : en 2011 7LD en 2010 7LE

• logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2011 7LF du 1.4 au 31.12.2011 7LN

– Investissements réalisés en 2012 :

• engagement de réalisation de l'investissement : en 2012 7LT en 2011 7LX

• logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :
investissement réalisé : du 1.1 au 31.3.2012 7LZ du 1.4 au 31.12.2012 7MG

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 7MH

Reports concernant la seconde prorogation des années 2019 et 2020

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

Prorogation en 2019

Investissements achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7KB

Investissements réalisés en 2011 7KA

Prorogation en 2020

Investissements achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7HA

Investissements réalisés en 2011 7HJ

Investissements achevés en 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7HK

Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7HN

Investissements réalisés en 2012 7HY

Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

– Investissements réalisés en 2011 et achevés en 2011 ou 2012

report du solde de réduction d'impôt de l'année : 2019 7KC 2020 7PC

– Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011 ou 2012

report du solde de réduction d'impôt de l'année : 2019 7KD 2020 7PD

– Investissements réalisés en 2012 et achevés en 2012

report du solde de réduction d'impôt de l'année 2020 7PE



INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE CENSI-BOUVARD

Investissements réalisés et achevés en 2021 ou réalisés antérieurement si achevés en 2021

Engagement de location à souscrire la première année au titre de laquelle la réduction d'impôt est demandée

Engagement de location en meublé à l'exploitant pendant une durée de 9 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail :
cochez la case **7II** COCHEZ

Adresse du logement; nom de l'établissement dans lequel se situe le logement :

Type d'établissement :

- résidence pour personnes âgées ou handicapées **7IK** COCHEZ
- résidence pour étudiants **7IL** COCHEZ

Date d'achèvement du logement *pour les logements acquis en l'état futur d'achèvement*

ou date d'achèvement des travaux *pour les logements achevés depuis au moins quinze ans acquis en vue de leur réhabilitation* **2021**

Investissements réalisés en :

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
7OV <input type="text"/>	7OW <input type="text"/>	7OX <input type="text"/>	7OY <input type="text"/>	7PZ <input type="text"/>	7MZ <input type="text"/>	7MW <input type="text"/>

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Reportez 1/9 de la réduction d'impôt.

Investissements achevés en 2020, réalisés de 2014 à 2020 **7SM**

Investissements achevés en 2019, réalisés de 2013 à 2019 **7SP**

Investissements achevés en 2018 :

réalisés de 2013 à 2018 **7SN** réalisés en 2012 **7SO**

Investissements achevés en 2017 :

réalisés de 2013 à 2017 **7SA** réalisés en 2012 **7SB** réalisés en 2011 **7SC**

Investissements achevés en :

	2013	2014	2015	2016
- réalisés de 2013 à 2016 7OA <input type="text"/>	7OF <input type="text"/>	7OK <input type="text"/>	7OP <input type="text"/>	
- réalisés en 2012 ou réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 7OB <input type="text"/>	7OG <input type="text"/>	7OL <input type="text"/>	7OQ <input type="text"/>	
- réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 7OC <input type="text"/>	7OH <input type="text"/>	7OM <input type="text"/>	7OR <input type="text"/>	
- réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 7OD <input type="text"/>	7OI <input type="text"/>	7ON <input type="text"/>	7OS <input type="text"/>	
- réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 7OE <input type="text"/>	7OJ <input type="text"/>	7OO <input type="text"/>	7OT <input type="text"/>	

Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

- Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015; réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 **7PK** 2016 **7PP** 2017 **7PU** 2018 **7HO** 2019 **7HT** 2020 **7HD**

- Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 **7PL** 2016 **7PQ** 2017 **7PV** 2018 **7HP** 2019 **7HU** 2020 **7HE**

- Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 **7PM** 2016 **7PR** 2017 **7PW** 2018 **7HQ** 2019 **7HV** 2020 **7HF**

- Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2018; réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés de 2013 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 **7PN** 2016 **7PS** 2017 **7PX** 2018 **7HR** 2019 **7HW** 2020 **7HG**

- Investissements réalisés et achevés de 2013 à 2020. Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2015 **7PO** 2016 **7PT** 2017 **7PY** 2018 **7HS** 2019 **7HX** 2020 **7HH**



TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE MALRAUX

Dépenses payées en 2021

Demande de permis de construire ou déclaration de travaux déposée à compter du 1.1.2017:

– dans un site patrimonial remarquable couvert par un PSMV approuvé, dans un quartier ancien dégradé ou

– dans un quartier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 7TX

– dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé 7TY

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée faute d'un montant suffisant d'impôt sur le revenu.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année: 2018 7KY .. 2019 7KX .. 2020 7KW

AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Travaux de réhabilitation des résidences de tourisme 7XX

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location *Report de la fiche 2041 GR*

Dépenses de travaux et de diagnostic préalable 7WR

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques 7NZ

Souscription au capital de SOFICA 30% 7FN 36% 7GN 48% 7EN

Souscription au capital de petites et moyennes entreprises (PME), d'entreprises d'utilité sociale (ESUS) et de sociétés foncières solidaires (SFS)

– Versements 2021

• Versements PME et ESUS effectués du 1.1 au 8.5.2021 7CF

• Versements PME effectués du 9.5 au 31.12.2021 7CH

• Versements ESUS effectués du 9.5 au 31.12.2021 7CI

• Versements SFS effectués du 1.1 au 31.12.2021 7GW

– Report de versements des années antérieures

• Report de versements PME 2017 7CQ

• Report de versements PME 2018 7CR

• Report de versements PME 2019 7CV

• Report de versements PME du 1.1 au 9.8.2020 7CX

• Report de versements PME du 10.8 au 31.12.2020 7CS

• Report de versements SFS 2020 7BS

– Report de réduction d'impôt au titre du plafonnement global de l'année:

..... 2016 7CY 2017 7DY 2018 7EY 2019 7FY 2020 7GY

Souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI):

– versements effectués du 1.1 au 8.5.2021 7GQ

– versements effectués du 9.5 au 31.12.2021 7GR

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP):

– versements effectués du 1.1 au 8.5.2021 7FQ

– versements effectués du 9.5 au 31.12.2021 7FT

Souscription de parts de FIP investis en Corse 7FM

Souscription de parts de FIP investis outre-mer 7FL

Souscription au capital d'entreprises de presse 30% 7MX 50% 7MY

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie 7UC

Intérêts d'emprunt pour reprise de société 7FH

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs 7UM



Investissements forestiers

– Dépenses réalisées en 2021 :

Acquisition	7UN	<input type="text"/>	Assurance	7UL	<input type="text"/>
Travaux	7UP	<input type="text"/>	Travaux consécutifs à un sinistre	7UT	<input type="text"/>
Travaux avec adhésion à une organisation de producteurs				7UA	<input type="text"/>
Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à une organisation de producteurs				7UB	<input type="text"/>
Contrat de gestion	7UQ	<input type="text"/>	Contrat de gestion avec adhésion à une org. de producteurs	7UI	<input type="text"/>

– Report des dépenses de travaux des années antérieures :

		Hors sinistre	Après sinistre
2013			7TI <input type="text"/>
2014			7TJ <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs			7TK <input type="text"/>
2015			7TM <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs			7TO <input type="text"/>
2016			7TP <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs			7TQ <input type="text"/>
2017	7VS	<input type="text"/>	7TR <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VL	<input type="text"/>	7TS <input type="text"/>
2018	7VJ	<input type="text"/>	7TT <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VK	<input type="text"/>	7TU <input type="text"/>
2019	7VH	<input type="text"/>	7TV <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VI	<input type="text"/>	7TW <input type="text"/>
2020	7VM	<input type="text"/>	7TA <input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs	7VN	<input type="text"/>	7TB <input type="text"/>

